

École Saint-Fabien



6500, av. de Renty
Montréal (Québec) H1M 1M4
École : (514) 596-4883
SDG : (514) 596-4888
Site Internet : www.csdm.qc.ca/st-fabien

Conseil d'établissement
École St-Fabien
Le lundi 9 novembre 2020

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CE) 2020-2021, du 9 novembre 2020 par vidéoconférence.

PRÉSENCES : Membres présents à la réunion

Équipe-école

Claudine Baril, directrice – présente
Philippe Lafrenière, directeur adjoint - présent
Kim Pacard-Lavigne, enseignante – absente
David Côté, enseignant – présent
Marie-Claude Forget, enseignante - présente
Maryse Crevier, enseignante - présente
Amélie Riopel, Technicienne SDG – présente
Pierre-Olivier Bourque-Jutras - présent

Parents

Pierre Paquette, président - présent
Marysol Breton, vice-président – présente
Mely Cung, secrétaire – présente
Samia Manneh, membre – présente
Long Vu, membre – présent
Claire Tamet, membre – présente
Représentante de la communauté
Julie Hornez, directrice des Loisirs St-Fabien– présente

Le quorum est atteint, l'assemblée a été ouverte à 18 h 32

M. Pierre Paquette informe qu'il y a 4 invités aujourd'hui : Mme Bertrand, Mme Laberge, M. Ariza et Mme Tran.

M. Lafrenière rappelle les règles quant à la prise de parole et l'activation de la caméra si possible sur Teams.
M. Paquette mentionne que les invités ont seulement le droit de parole durant la section réservée aux questions du public. Les questions doivent être envoyées préalablement, sinon elles seront mises à l'ODJ de la prochaine rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté par M. Pierre Paquette est proposé par Claire Tamet et appuyé de Mme Marysol Breton.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2020

Des modifications sont apportées au procès-verbal à la page 4 au point 11 pour le PTRDI. Les effectifs passent de 25 à 38 groupes et non de 25 à 28 groupes. Aussi, à la page 5 concernant le nombre de groupes de dîneurs, il s'agit d'une augmentation de 2 groupes de dîneurs étant donné que beaucoup de réguliers sont passés à seulement dîneurs cette année. Le total de groupes de dîneurs passe donc à 5.

Mme Tamet demande pourquoi on ne précise pas dans le procès-verbal que le PTRDI est « accepté avec commentaires ». Mme Baril nous informe qu'il est toujours possible de revenir sur notre décision. Mme Baril a lu la réponse (ci-dessous) qu'elle a obtenue suite à sa demande de précisions pour le nombre de classes du PTRDI.

Avant tout il faut savoir que nous recevons les prévisions par secteur, soit Mercier, et non par territoire-école. Certaines manœuvres nous permettent de raffiner par territoire-école, mais la précision n'est parfois pas le reflet de la réalité.

Ma recommandation est donc de vous fier aux prévisions du PTRDI 2020-2023 et de regarder aussi les dynamiques des dernières années. Toutefois voici quelques raisons, fournies par mon collègue, qui peuvent expliquer cet écart entre l'année dernière et cette année.

Les prévisions de l'effectif par école sont basées sur l'évolution du portrait de quartier selon la croissance des enfants 0-4 ans sur le territoire, année après année, il se peut que des phénomènes immobiliers, migrations à l'intérieur de la Ville ou simplement des changements démographiques importants d'une année à l'autre viennent influencer l'évolution d'un territoire-école précis. Ces situations exceptionnelles sont révisées annuellement pour assurer des interventions appropriées, si la tendance se maintient et s'explique : s'il ne s'agit pas d'une erreur statistique.

Dans le cas, d'une réelle évolution démographique, une intention particulière est apportée afin de définir l'intervention la plus juste pour le territoire concerné, en collaboration avec l'école. Les interventions peuvent varier selon le contexte de l'école, du quartier et des écoles voisines.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Marie-Claude Forget. Elle est appuyée par Maryse Crevier.

Adopté à l'unanimité

4. Période réservée au public

Aucune question n'est soulevée par les invités.

5. Sujets d'approbation

- a. Contenus en orientation scolaire et professionnelle

Pour les 5^e année. Même chose que l'année dernière. Pour les 6^e année, aussi la même chose que l'année dernière soit : le totem atout, le Père Noël recrute et je m'en vais au secondaire.

L'adoption du contenu en orientation scolaire et professionnelle pour les 5 et 6^e années est proposée par Claire Tamet et appuyée de Marie-Claude Forget.

Adopté à l'unanimité.

b. Activités éducatives et sorties

Aucune activité n'a été proposée.

c. Plan local des mesures d'urgence

Il sera connu des enseignants durant la rencontre du personnel la semaine prochaine. À cause de la situation actuelle de pandémie, l'exercice de sortie massive des élèves n'aura pas lieu, mais les enfants seront informés des procédures en cas d'évacuation.

Mme Tamet a une question concernant les « alertes blanches » (lié au confinement s'il y a par exemple une menace à l'arme blanche). Mme Baril informe le CÉ que la démarche diffère d'une école à l'autre. Mme Baril était en discussion avant la pandémie avec le service de police pour voir si une formation destinée au CÉ et au personnel était disponible, comme cela était le cas il y a une dizaine d'années. L'agent Scalzo, le policier communautaire rattaché à notre école, avait répondu que les policiers eux-mêmes étaient en attente d'une formation pour être en mesure d'accompagner les écoles dans une réflexion sur les mesures à prendre en cas de confinement. Le sujet n'a pas évolué depuis et on ne sait toujours pas comment on procédera.

M. Long Vu propose d'adopter le plan local des mesures d'urgence appuyé par M. Pierre-Olivier Bourque-Jutras.

Adopté à l'unanimité.

d. Projet SLIM

M. David Côté expose le projet Sport Loisirs île de Montréal (SLIM). L'année dernière, l'école avait obtenu 10K\$ qui ont servi à l'achat de patins, raquettes et ski de fond et la mise en place du système de prêt. Cette année, l'école a reçu 8500\$ qui seront dédiés à l'achat de matériel et à la mise en place d'un programme pour l'ensemble de l'école. L'école est en planification en ce moment pour un programme de plein air spécifique pour les prochaines années et qui sera évolutif de la maternelle à la 6^e année. Les titulaires sont appuyés par le groupe « Guepe » qui a de l'expérience dans le domaine du prêt d'équipement dans les parcs. Ce programme comprendra plusieurs activités plein air à proximité, quelques activités à l'extérieur du périmètre de l'école et considérera de développer le transport actif.

Mme Baril explique qu'il s'agit d'une forme de commandite et que le CÉ doit approuver la résolution. SLIM demande de fournir des photos des enfants lors des activités, d'obtenir de la promotion, d'utilisation des logos, etc. Ceci va à l'encontre de la politique sur la commandite, la publicité et autres formes de communication-sollicitation et des recommandations du contentieux de la CSSDM. L'école est donc en ce moment en négociation avec SLIM pour demander que leurs conditions soient modifiées.

M. David Côté propose d'accepter cette commandite avec les conditions proposées par le contentieux du CSSDM qui demande le retrait de ces éléments. Il est appuyé de M. Long Vu.

Adopté à l'unanimité.

6. Sujet d'information

a. COVID-19

Mme Baril informe le CÉ qu'en date d'aujourd'hui, un 4^e groupe a dû fermer pour une période d'environ 10 jours. Selon le protocole, c'est la santé publique qui informe l'école sur les délais prescrits. Il existe un délai entre le moment où l'école obtient l'information du parent, que celle-ci transmet à la santé publique, au professeur et au service de garde et l'appel de la DRSP qui conclut l'enquête et détermine quelles seront les personnes retirées et la date du retour à l'école. L'école peut fermer préventivement une classe, afin de s'assurer d'éliminer les contacts possibles avec les visiteurs et les autres intervenants en attendant que la santé publique revienne avec plus d'informations. Lorsque la direction est informée d'un cas positif en soirée, elle envoie un courriel aux parents des élèves touchés pour qu'ils restent à la maison et demande que ceux-ci confirment sa réception. Si aucune confirmation n'est reçue, un appel est logé à 7h le lendemain aux parents qui n'ont pas confirmé. Ensuite, la direction de l'école attend les lettres de la santé publique et c'est alors que le dernier courriel est envoyé et confirme les dates de retour prévu.

Dans tous les cas qui sont arrivés à date, il a été confirmé qu'il ne s'agit pas d'une contamination communautaire qui se serait faite à l'école, mais bien à l'extérieur de l'école, car il s'agit souvent d'un cas où l'un des parents est porteur.

Question de M. Long Vu : Lorsqu'un groupe est fermé si l'on découvre ensuite qu'un autre enfant est positif, est-ce que l'on informe tous les parents de ce 2^e cas? Réponse : oui. On ne limite pas le nombre d'envoi de courriel pour une même classe.

Question de Mme Marysol Breton : Est-ce qu'il y a eu un cas de contamination entre enfants d'une même classe? Réponse : Non, les deux (2) cas dans la même classe n'étaient pas reliés. Il ne s'agissait donc pas de contamination communautaire à l'intérieur de l'école.

Question de Mme Samia Manneh : Est-ce que les autres élèves doivent absolument aller se faire tester? Réponse : Non, ce n'est pas obligatoire. En revanche, la Santé publique dans sa lettre précise une date à laquelle il est recommandé d'aller se faire tester. Mme Baril précise aussi que lorsque le groupe réintègre l'école, la direction envoie deux jours avant, un formulaire d'engagement du parent au retour de son enfant. Il s'agit d'un gage que l'enfant s'est fait tester ou qu'il n'a pas été en contact avec des gens porteurs du virus avant de revenir à l'école.

Question de M. Long Vu : Est-ce qu'il y a beaucoup d'absences dans le corps enseignant en ce moment? Réponse : Il y a peu d'absence et l'école a toujours pu bénéficier des suppléants en cas de besoin. Le personnel est fatigué, c'est normal vu les circonstances, mais on pense que ça se passe tout de même assez bien. M. Lafrenière mentionne que tous les postes sont comblés ce qui donne un coup de main à l'équipe école. Mme Baril mentionne aussi que l'école ne manque pas de matériel. Le gel de désinfection et les autres équipements tels que les masques/visières, etc. sont en quantité suffisante.

b. Ventilation

M. Long Vu mentionne sa préoccupation face au système de ventilation de l'Annexe qui diffère de celui du bâtiment principal de Saint-Fabien. Il rappelle que plusieurs personnes

ont fait beaucoup d'efforts et de sacrifices ces derniers mois et qu'il serait important de ne pas négliger l'aspect de la ventilation, l'angle mort, selon lui, de la protection contre la propagation du virus.

M. Long Vu présente trois articles en lien avec la ventilation et la propagation ou transmission par aérosols des particules du virus. M. Long Vu a écrit au CSSDM par l'entremise de Mme Baril, mais n'a pas obtenu toutes les réponses à ses questions comme entre autres le niveau de filtration par heure des systèmes de ventilation. Il aimerait que le CÉ reste vigilant.

De vives discussions s'en suivent parmi les membres du CÉ. Il est mentionné entre autres qu'un plan d'action a été déposé après l'ajout d'argent lié à la ventilation dans les écoles, mais qu'aucun détail de ce plan d'action n'est connu. Il est proposé de revenir au CSSDM par courriel avec la formulation suivante :

- Nous avons constaté que le niveau de filtration des filtres utilisés à l'Annexe diffère et est moindre que ceux utilisés dans le bâtiment principal de l'école Saint-Fabien (MERV 13 pour le bâtiment principal versus MERV 8 pour l'Annexe). Est-ce que ceci pose un risque pour la santé des occupants? Avez-vous l'intention d'informer les membres du CÉ de ce qui pourrait être fait pour diminuer les risques de propagation du virus lié à la ventilation? Nous souhaiterions connaître les détails du plan d'action qui sera mis en place pour répondre aux normes adéquates liées à la ventilation à l'Annexe de l'école Saint-Fabien.

M. Long Vu propose d'accepter cette formulation. Il est appuyé par Mme Claire Tamet.

Adopté à l'unanimité

M. Long Vu propose par la suite d'envoyer un courriel aux parents pour leur demander d'habiller chaudement leurs enfants pour essayer d'ouvrir les fenêtres le plus longtemps possible. Mme Baril mentionne que les fenêtres ne pourront pas demeurer ouvertes trop longtemps, car les enfants ne peuvent apprendre s'ils sont gelés.

- c. Résultat de la campagne de financement Écoles enracinées
Mme Baril informe que 85 paniers bios ont trouvés preneurs ce qui totalise 493 \$ de profits pour l'école.
- d. Budget
Aucune information n'est disponible pour le moment. Ce sujet sera reconduit au prochain CÉ.
- e. Formation obligatoire pour les membres du CÉ
Les nouveaux membres du CÉ doivent suivre une formation obligatoire. Mme Baril mentionne qu'il serait intéressant que l'ensemble des membres suivent cette formation pour que tous soient au même niveau. Il s'agit d'une formation comportant 3 volets avec des capsules et plusieurs fiches. Mme Baril attend des précisions quant aux modalités avant de faire un suivi auprès des membres du CÉ. Elle va faire suivre aux membres le lien qui explique les divers volets.

M. Pierre Paquette mentionne avoir transmis de l'information concernant une vidéoconférence qui sera organisée. Mme Marie-Claude Forget mentionne que cette rencontre aura lieu malheureusement en même temps que la rencontre des parents.

7. Délégation

- a. Direction d'école : NIL
- b. Représentant(e) des enseignants : Mme Maryse Crevier a lu une déclaration des enseignants par rapport à la réaffectation des orthopédagogues dans les classes sans titulaire. Cette déclaration se trouve en annexe au procès-verbal.
- c. OPP (Mme Claire Tamet): L'activité des citrouilles a été appréciée et sera probablement reconduite pour la prochaine année. La vente de sapins et de couronnes va bon train. Un courriel a été envoyé aux parents le 5 novembre 2020. Un horaire sera proposé pour venir récupérer les sapins et éviter les attroupements.

Question de M. David Côté : Est-ce que pour Noël il y a des animations prévues déjà? Mme Tamet propose que si les enseignants ont des suggestions, l'OPP sera heureux d'aider, mais qu'il faudra passer par la direction pour voir si ces activités sont acceptables.

Question de Mme. Julie Hornez : Est-ce qu'il est possible de diffuser la vente de sapins de Noël et de couronnes aux membres des loisirs. Réponse : Bien sûr. Mme. Baril va envoyer l'information à Mme Hornez pour distribution.

- d. Représentant du service de garde (Mme Amélie Riopel) : NIL
- e. Représentante de la communauté (Mme Julie Hornez) : Les activités sont à l'arrêt en ce moment. Ils préparent présentement l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à la fin novembre. Une invitation sera envoyée avec la date précise. Il y a encore quelques activités qui se tiennent en ligne et le répit est toujours offert le samedi au Centre Duquesne aux parents qui ont besoin d'y déposer leurs enfants pour prendre une pause dans leur quotidien.
- f. Délégué du comité de parents : Deux rencontres ont eu lieu. La première a eu lieu le 29 septembre et le sujet principal fut les critères de sélection des parents pour le CA. Un vote a été fait durant l'été et lors de l'assemblée du 29 septembre, un autre vote a été effectué pour accepter les gens élus durant l'été.

Autres sujets :

- Une lettre sur les orthopédagogues a aussi été lue durant cette rencontre. Le comité de parents demande aux CE d'appuyer la demande faite dans cette lettre.
- Il a été proposé qu'une aide alimentaire soit offerte à toutes les écoles et non seulement dans les écoles à haut taux de défavorisation.
- Discussion sur le calendrier scolaire 2021-2024 pour mieux coordonner les périodes de service de garde versus les besoins des enseignants et parents.
- Un comité de consultation a été créé pour le prochain PTRDI.
- Un comité a été créé pour la refonte de la régie interne.
- Le calendrier a été voté.
- Il y a eu une résolution de proposer pour la gratuité des transports scolaires lors des sorties scolaires.
- Vote pour un nouveau nom du comité de parents qui devient: comité de parents des écoles de Montréal.

La deuxième rencontre a été consacrée au processus électoral pour désigner les parents au CA du CSSDM.

- g. Président : M. Paquette remercie les membres du CE ainsi que les invités qui ont pris part à la rencontre.

Varia

M. Pierre-Olivier Bourque-Jutras propose la levée de l'assemblée, appuyé de M. David Côté.

Adopté à l'unanimité

Levée de l'assemblée à 20 h 12.

Pierre Paquette
Président du CÉ

Claudine Baril
Directrice

Annexe

**DÉCLARATION SIGNÉE PAR L'ALLIANCE ET LE COMITÉ DE PARENTS DU CSSDM
NON À LA RÉAFFECTATION DES ENSEIGNANTS-ORTHOPÉDAGOGUES**

La direction générale du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a pris la déplorable décision de réaffecter des enseignants-orthopédagogues dans les classes où il n'y a pas de titulaire. L'usage par le CSSDM d'un arrêté ministériel, prévu aux fins de la pandémie pour des raisons de santé publique, vient directement affecter les services aux élèves. Les élèves vulnérables seront une fois de plus les grandes victimes de cette directive. Pour les écoles qui conservent les services d'orthopédagogie, sachez que le CSSDM n'écarte pas la possibilité de réaffecter des enseignants-orthopédagogues dans d'autres établissements. Le centre de services scolaire justifie cette décision par l'urgence de trouver des titulaires pour toutes les classes. Informés de cette décision, les enseignantes et les enseignants et les parents ont rapidement fait connaître leur opposition. La réaffectation des enseignants-orthopédagogues privera des centaines d'enfants vulnérables du soutien auquel ils ont droit, pourtant essentiel après des mois de confinement. Le manque de services aux élèves en difficulté risque d'alourdir encore davantage la tâche des enseignants, au péril de la qualité de l'enseignement pour tous les élèves. Les enseignants-orthopédagogues font un travail essentiel auprès des élèves en besoin. Rappelons que les enseignants-orthopédagogues font des suivis rigoureux auprès des élèves à risque ou ayant un trouble d'apprentissage reconnu. On ne saurait taire leur grande

implication pour soutenir la rédaction, les suivis et la révision de plans d'interventions des élèves qui ont les besoins les plus criants. Des solutions au problème de pénurie de personnel enseignant existent, mais il faut avoir le courage d'agir. Nous devons dès maintenant revoir à la hausse le financement de l'école publique pour qu'elle réponde aux réalités actuelles. Il faut améliorer les conditions de travail des enseignantes et des enseignants, alléger le fardeau de la tâche des profs, puis revaloriser la profession. Ça prend de la cohérence aujourd'hui, car autrement, demain, c'est une génération complète qui en subira les conséquences. Considérant l'urgence de pourvoir les postes de titulaires, plusieurs enseignants de formation (conseillers pédagogiques, cadres, etc.) devraient être réaffectés en priorité, à court terme, puisqu'ils n'offrent pas de service direct aux élèves comme le font les enseignants-orthopédagogues. Par la présente, nous dénonçons la décision du CSSDM de réaffecter des enseignants orthopédagogues à des postes de titulaires et tous les scénarios qui pourraient désavantager les élèves en difficulté. Nous demandons au CSSDM de revoir immédiatement sa décision. Les élèves vulnérables doivent avoir accès aux services auxquels ils ont droit. Les profs doivent avoir les ressources pour bien faire leur travail.